

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	20	20 + 3 pouvoirs

Date de convocation  
06 novembre 2015

Date d'affichage de la convocation  
07 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le treize novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Daniel CALLIOT, Dominique DETERM, Gérard FAUCONNET, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Gérard KESTLER, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Bernadette MILLOT, Siva MOUROUGANE, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Monique THILLY, Patrick VANET.

Absents : Thierry BESSON, Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Colette PERNET.

Représentés : Noémie GIROD par Dominique DETERM, Sandrine LE GUERN par Sophie MARTIN, Dominique STEVENOT par Sylvie LEMERE.

Madame Sophie MARTIN a été nommée secrétaire

Objet : **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ÈME</sup> CLASSE**

N° de délibération : **2015\_11\_13\_04**

Rapporteur : **Alain BIAUX**

Un agent titulaire du grade d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe affecté à la structure multi-accueil « Les Petits Petons » va faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Il convient donc de créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe afin de nous permettre un recrutement direct en interne de tout agent remplissant les conditions de qualifications et de compétences.

Parallèlement, il conviendra de supprimer le poste d'adjoint technique de 1<sup>ère</sup> classe sous réserve de l'avis du Comité Technique qui sera consulté le 12 novembre 2015.

Il vous est proposé :

- De créer un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- De supprimer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe sous réserve de l'avis du comité technique paritaire qui sera sollicité.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** l'avis de la commission des finances du 3 novembre 2015 ;

**VU** l'avis du comité technique du 12 novembre 2015 ;

**OUÏ l'exposé qui précède,**

**DÉCIDE** la création d'un poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe.

**DÉCIDE** de supprimer un poste d'adjoint technique 1<sup>ère</sup> classe, sous réserve de l'avis du CT qui sera sollicité.

**Résultat du vote :**

- Voix pour : 22  
- Voix contre : 0  
- Abstention : 1

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité, prend une délibération conforme.**

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire  
  
Alain BIAUX  
(Maire)

